Les théories de l'assistance au XVIe s.

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb034_A_f0122
SourceBoite_034_A-5-chem | Jurisprudence et charité au XVIIe siècle (cf. Domat).
LangueFrançais
TypeFicheLecture
Personnes citéesVives, Juan Luis
Références bibliographiques

- Lallemand, Histoire de la charité, Paris, A. Picard, 1910
- Vives, De Subventione pauperum, Bruges, Broock, 1526

Référentiel BNFhttps://data.bnf.fr/ark:/12148/cb36565279b
RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).
Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par équipe FFL Notice créée le 30/11/2020 Dernière modification le 23/04/2021

Données de data.bnf.fr

AUTEUR : Lallemand, Léon (1844-04-02 -- 1844-04-02)

TITRE	Histoire de la charité
LIEU DE PUBLICATION	Paris
DATE	1910
EDITEUR	Paris : A. Picard

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Foucault-fiches/items/show/11163?context=pdf

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Foucault-fiches/items/show/11163?context=pdf

Les théories de l'assistance au XVIe s

in Lallemand (Histoire de la charité T IV)

I. Les protestants.

a/ Luther rejette les oeuvres : "Non les oeuvres ne sont pas nécessaires, non elles ne servent à rien pour la sainteté" (Postille à l'Épître de St Jacques)

Confession d'Augsbourg (1530) : "Les h. ne peuvent être justifiés devant D par leurs efforts, leurs mérites, ou leurs oeuvres, mais gratuitement, à cause du Christ et par la foi."

b/ Calvin : "Ceux qui cherchent sérieusement, d'après l'avis de D, la vraie règle de la justice reconnaîtront certainement que tout les oeuvres de l'h. considérées quant à leur valeur ne sont que des péchés et des souillures" (Instit. L III cap 12. note 4)

Pourtant : "La foi non morte ne nous rend pas négligents aux bonnes oeuvres, mais elle est la racine d'où elles sont produites." (Catéch. de Genève ; Op. Calvin VI. p 49)

c/ En même temps efforts vers des organisa.

BnF MSS

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Foucault-fiches/items/show/11163?context=pdf

collectives.

1 cahier de Sotiunus envoyé à la Diète de Spire 1526 réclame la suppression des couvents, la confiscation de leurs biens qui doivent être appliqués au soulagt de la misère. (J. Janssen III. p 46)

En 1525, Michel Geismayer demande la transformation de tous les monastères en hospices. Il faut prélever 1 impôt pr l'entretien des pauvres.

II. Les catholiques.

1 Juan Luis Vivès (De subventione pauperum : sive de humanis necessitatibus. 1526) : les magistrats communaux doivent intervenir aux besoins des pauvres : en effet, ils sont entraînés au vagabondage, à la débauche → tout mal pr la société.

2 magistrats doivent pourvoir la ville, tenir registre des pauvres, s'informer de leur vie ("qua vita, quibus moribus"). Il faut mettre en prison les oisifs. Créer des ateliers.

Pour les fous : " Adhibeantur longua singulis remedia ; aliis opus sunt fomenta et ratio victus ; aliis mitis tractatio et comis ut longum ferae sensim mansuescant ;

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Foucault-fiches/items/show/11163?context=pdf